

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**

**DU BUREAU**

Bureau du **14 mars 2011**

Décision n° **B-2011-2147**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Acquisition de 2 parcelles de terrain situées Petite rue de la Rize et appartenant à la Société civile immobilière B 2

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur Barral

**Président** : Monsieur Jacky Darne

Date de convocation du Bureau : lundi 07 mars 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 15 mars 2011

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à M. Collomb), Daclin (pouvoir à M. Sécheresse), Crimier (pouvoir à M. Barral), Mme Pédrini (pouvoir à Mme Frih), MM. Arrue (pouvoir à Mme David M.), Passi, Desseigne, Crédoz (pouvoir à M. Darne J.), Claisse (pouvoir à Mme Besson).

Absents non excusés : MM. David G., Lebuhotel.

**Bureau du 14 mars 2011****Décision n° B-2011-2147**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Acquisition de 2 parcelles de terrain situées Petite rue de la Rize et appartenant à la Société civile immobilière B 2**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 2 mars 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon se propose d'acquérir, en vue de la réalisation des travaux nécessaires à l'élargissement de la Petite rue de la Rize à Villeurbanne, 2 parcelles de terrain d'une superficie totale de 31 mètres carrés, cadastrées sous les numéros 263 et 264 de la section CN et appartenant à la Société civile immobilière B 2.

Aux termes du compromis, la SCI B 2 céderait les terrains en cause, libres de toute location ou occupation, au prix de 100 € le mètre carré, soit un montant total de 3 100 €.

En outre, la Communauté urbaine fera procéder à ses frais aux travaux de réalisation d'une entrée charretière, afin de permettre le maintien de l'accès au centre technique automobile.

L'ensemble de ces travaux est estimé à 7 200 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** l'acquisition, par la Communauté urbaine, pour un montant de 3 100 €, de 2 parcelles de terrain d'une superficie totale de 31 mètres carrés, cadastrées sous la section CN 263 - 264, situées Petite rue de la Rize à Villeurbanne et appartenant à la Société B 2 dans le cadre de la réalisation des travaux nécessaires à l'élargissement de ladite rue.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer tous documents et actes nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme C 1 - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement individualisée sur l'opération n° 1629, le 10 janvier 2011 pour la somme de 1 000 000 € en dépenses.

**4° - Le montant** à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - compte 211 200 - fonction 822, pour un montant de 3 100 € correspondant aux prix de l'acquisition et de 600 € au titre des frais d'acte notarié.

**5° - Le montant** des travaux estimés à 7 200 € sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2011- compte 615 230 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 15 mars 2011.**